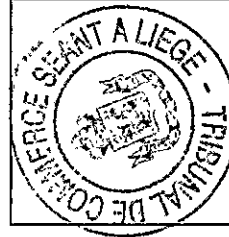


Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte



\*15113252\*



24 JUL. 2015

Greffe Division LIEGE

N° d'entreprise : 0401.451.227

Dénomination

(en entier) : **Les Foyers Sainte-Marie**

(en abrégé) : **FSM**

Forme juridique : **asbl**

Siège : **Rue de Boëlhe 31 à 4250 GEER**

Objet de l'acte : **DEMISSION-NOMINATION**

Par décision de l'Assemblée Générale statutaire de l'association « Les Foyers Sainte-Marie » du 23 mars 2015, en conformité de la loi sur les ASBL et les statuts de l'association, publiés aux annexes au Moniteur Belge en date du 23 novembre 1923 sous le numéro 766/23 et modifiés par les décisions de l'Assemblée Générale en ses séances du 19 septembre 1953, 20 mars 1962, 1er mars 1982, 7 mars 1983, 25 octobre 2004, 25 octobre 2010 et 14 novembre 2013, la liste des membres de l'association a été actualisée.

A ce jour la liste des membres de l'Assemblée Générale s'établit comme suit :

1. COLAS Chantal, rue Joseph Lepage, 13 à 4250 Geer
2. DABOMPRES Freddy, rue des Peupliers, 27 à 4254 Geer
3. DABOMPRES Yves-Marie, rue du Centenaire, 21 à 4280 Hannut
4. HOUBOTTE Michèle, rue J. Stienet, 20 à 4252 Geer
5. KINNART Michèle, rue de l'Ecole, 5 à 4254 Geer
6. KLINKENBERG Albert, rue Fusch, 44/061 à 4000 Liège
7. LERUSSE Didier, impasse Delens, 2 à 4250 Geer
8. NOISET Bernard, rue du Centre, 76 à 4261 Braives
9. RENIER Robert, rue de Hollogne, 70 à 4300 Waremme
10. SERVAIS Dominique, rue d'Or, 4 à 4250 Geer

Les Administrateurs:

- |                                  |                    |
|----------------------------------|--------------------|
| 1. KLINKENBERG Albert, Président | élu le 16/06/1986  |
| 2. HOUBOTTE Michèle              | élue le 03/06/1999 |
| 3. NOISET Bernard                | élu le 25/10/2010  |
| 4. LERUSSE Didier                | élu le 12/03/2012  |
| 5. COLAS Chantal                 | élue le 23/03/2015 |

Certifié exact et conforme le 23 mars 2015

HOUBOTTE Michèle  
Administrateur

KLINKENBERG Albert  
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature